



## 1. RAISON D'ÊTRE ET FINALITÉS

### 1.1 VISION

RÉSOLUTION N<sup>o</sup> : 1617-RO-11-05  
APPROBATION : 2017-09-18  
RÉVISION :

*La Vision de la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest (CSFTNO) se définit de la façon suivante :*

Permettre à l'élève de développer ses compétences et de cultiver ses talents, selon ses besoins spécifiques, dans une perspective de développement global de sa personne et de son identité francophone.